



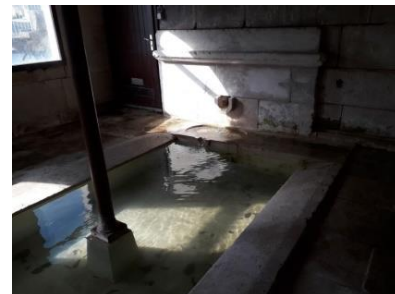
Réparation de la fontaine de Delouze :



Notre employé municipal a procédé aux réparations de la fontaine centrale de Delouze. Celle-ci fuyait, les canalisations anciennes d'écoulement étant percées. Merci Didier.

ouverte afin que tout le monde puisse en bénéficier.

Nous allons compléter la rénovation en posant une



canalisation pour ramener le trop-plein de la fontaine vers l'ancien bassin du lavoir.

Réunion du syndicat d'électrification de

Gondrecourt : L'ordre du jour était centré sur les comptes de gestion et le vote du budget primitif. Nous avons demandé à changer les luminaires existants, grands consommateurs d'énergie, pour des luminaires à LED, plus économiques. Le premier adjoint représentait la commune.

Avec l'arrivée des beaux jours, quelques

rappels : Quelques habitants se plaignent de bruits intempestifs le soir ou le dimanche. Nous vous rappelons la réglementation :

Arrêté n° 2000-1269 ARRETE PREFECTORAL PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE : « Article 6 - Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par



des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou



par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon,

motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses,

Pour rappel : Notre employé communal, Didier, travaille de 7h00 à 11h00, tous les matins

Conseil municipal du 25 mars 19

L'ordre du jour était chargé :

- Engagement, liquidation et mandatement dépenses d'investissement jusqu'au vote du BP 2019
- Choix maître d'œuvre, coordinateur SPS, contrôle technique et géomètre pour le marché "Réhabilitation de l'ancienne mairie de Rosières en 3 logements et mairie annexe"
- création d'un poste d'adjoint technique
- Programme d'actions 2019 en forêt communale
- Vote des taux 2019 des 3 taxes directes locales
- Règlement columbarium
- Rétrocession chemins de l'association foncière
- modification durée de concessions aux cimetières
- Subventions 2019 aux associations
- Questions diverses

Le compte-rendu complet est comme d'habitude sur les panneaux d'affichage et sur le blog.

Mise en eau du lavoir du Haidot

Depuis quelques semaines, le lavoir du Haidot ressemble à ce qu'il a été dans le passé. Didier a réparé le système d'obturation du bassin et nous avons ainsi un lavoir magnifique. La porte reste

perceuses, raboteuses, scies, etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
 - les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
 - les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.
- Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales. »

Pensez à vos voisins. Merci de respecter ces dispositions de bon sens.

Conseil municipal du 12 Avril :

Ce conseil portait essentiellement sur le budget de la commune :

Approbation des comptes de gestion 2018
Approbation des comptes administratifs 2018
Affectation des résultats 2018/Vote des Budgets primitifs 2019 / Questions diverses.

Le compte-rendu complet est affiché en mairie et sur le blog de la commune.



8 mai, 2 gerbes ont été déposées devant les monuments aux morts de

Rosières et de Delouze.

Après la traditionnelle messe pour la fête de Delouze, le 28 avril, la municipalité a offert le verre de l'amitié aux habitants



Le 2 mai 2019, réunion de la commission de contrôle des listes électorales: Les listes électorales sont régulièrement mises à jour avec les nouveaux électeurs, jeunes ou nouveaux habitants, les radiations (décès et

déménagements). La nouvelle liste comporte 55 inscrits sur Delouze et 32 inscrits sur Rosières. Les listes sont prêtes pour les élections



européennes.

Rappel aux propriétaires de chiens : En votre absence vous devez faire en sorte que votre animal n'aboie pas toute la journée... Des habitants se plaignent...Et aux voisins : soyez tolérants....



Le 25 mai à Mandres, soirée festive organisée par graines de son :

- 16h30 Spectacle de l'école de Gondrecourt
- 17h30 Déambulation Jazz avec le groupe Blues Dixit Band
- 17h45 Spectacle de l'école d'Houdelaincourt et l'orchestre des jeunes
- 18h00 chorale de l'école de musique et orchestre d'harmonie de Gondrecourt et Neufchateau
- 18h30 l'ensemble des saxophonistes du CIM
- 19h00 Jazz avec le groupe Blues Dixit Band
- 19h30 théâtre (la quiche en 5 actes)
- 21h00 Déambulation Jazz avec le groupe Blues Dixit Band
- 21h30 Jazz manouche avec le « Nitcho Reinhardt trio »

